



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 23 mars 2022

Cas graves de syndrome hémolytique et urémique (SHU) chez l'enfant : retrait-rappel préventif de lots de pizzas surgelées Fraïch'Up de la marque Buitoni en raison d'une possible contamination par la bactérie Escherichia coli 026

Dans le cadre des investigations menées par les autorités sur les cas de syndromes hémolytiques et urémiques graves signalés depuis le 1er janvier 2022 sur le territoire national, les analyses (épidémiologiques, microbiologiques et de traçabilité) menées suggèrent, à ce stade, un lien possible avec la consommation de pizzas surgelées de la gamme Fraïch'Up de la marque Buitoni.

Les investigations se poursuivent pour déterminer l'origine de la contamination, y compris pour d'autres produits, ainsi que les enquêtes épidémiologiques afin d'établir les liens potentiels avec l'ensemble des cas détectés sur le territoire depuis début janvier 2022.

En conséquence, par mesure de précaution, et dans l'attente d'analyses complémentaires, l'entreprise, procède, au retrait-rappel de l'ensemble des pizzas de la gamme Fraïch'Up, de marque Buitoni, commercialisé à ce jour.

Les services de contrôle de l'Etat en Occitanie se sont assurés, le week-end dernier et en début de semaine, du retrait effectifs de la vente de ces pizzas dans plus de 700 commerces alimentaires de la région (hypermarchés, supermarchés, superettes, petits commerces alimentaires) et de la bonne information du consommateur dans ces points de ventes.

Il est demandé aux personnes qui détiendraient des pizzas Fraïch'Up de marque Buitoni **de ne pas les consommer** et de les détruire.

Munis d'une photo de l'emballage avec les références du produit (Date Limite de consommation, numéro de code-barres, numéro de lot, heure de production), les consommateurs peuvent appeler le 0800 22 32 42 pour obtenir un remboursement.

Les personnes qui dans les 3-4 jours après la consommation des produits ci-dessus (10 jours maximum) présenteraient de la diarrhée, des douleurs abdominales ou des vomissements, sont invitées à consulter rapidement leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et le rappel des produits par l'entreprise, et à conserver l'emballage du produit.

**En l'absence de symptômes il n'y a pas lieu de s'inquiéter.**

## CONTACTS PRESSE

Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes [communication@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:communication@dgccrf.finances.gouv.fr)

Direction générale de la Santé

[presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

Santé publique France

[presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)